



TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 3
INSCRIT AU RNCP

REGLEMENT DU TITRE AGENT TECHNIQUE SON ET LUMIERE DU SPECTACLE VIVANT



Version au 23/04/2020

Table des matières

Définitions.....	3
Niveau	3
Fonctions.....	3
Objectifs opérationnels.....	3
Formation	3
A. Public et prérequis.....	3
Public	3
Prérequis	3
B. Sélection des candidats.....	3
C. Statuts des candidats et financements.....	4
D. Organisation.....	4
E. Accessibilité de la formation	4
F. Contenu.....	4
G. Livret de formation.....	6
H. Entreprise d'accueil et tuteur	6
Evaluations	6
A. Epreuves.....	6
UE Théorie du son.....	6
UE Electricité du spectacle	6
UE Lumières	6
UE Plateau.....	7
UE Profil des stagiaires / Intégration en entreprise.....	7
B. Evaluation des épreuves	7
Validation des Acquis de l'Expérience - VAE.....	7
A. Conditions de recevabilité.....	7
B. Dossier.....	7
C. Décision	7
Référentiel de compétences.....	7
A. Définition du métier.....	7
B. Fonctions et activités exercées par l'Agent Technique.....	8
Poursuite d'études, passerelles et emplois	9
A. Poursuites d'études et passerelles.....	9
Passage en formation « Technicien du spectacle vivant »	9
B. Emplois	10
Fiche RNCP	10

Définitions

Niveau

L'Agent technique son et lumière du spectacle vivant est un titre à finalité professionnelle de niveau V inscrit pour 3 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 23 février 2017, publié au Journal Officiel du 3 mars 2017, et délivré par le CIAM – Centre d'Informations et d'Activités Musicales.

Le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles modifie la nomenclature des niveaux de formation : l'Agent Technique son et lumière du spectacle vivant est désormais classé niveau 3.

Code CPF: 248789

Formacode : 45061

Code RNCP 27756

Fonctions

L'Agent Technique du spectacle vivant installe du matériel scénique son et lumières nécessaire au bon déroulement d'un spectacle. Il assure la réalisation technique d'un spectacle ou d'une prestation et contribue à son bon déroulement dans la totalité de son exécution. Il effectue ses activités sous la responsabilité et le suivi d'un régisseur ou d'un technicien du spectacle dans le respect des règles liées à la sécurité des biens et des personnes.

Au sein de l'équipe technique, il assure la préparation technique, le chargement, le déchargement, l'organisation et la répartition du matériel scénique son et lumière en fonction des demandes. Il a un rôle d'assistant pendant le montage et l'exploitation des installations matérielles son et lumières.

Objectifs opérationnels

- Assure la préparation technique, le chargement, le déchargement, l'organisation et la répartition du matériel scénique ;
- Participe au montage en installant et réglant des supports techniques pour une prestation de spectacle vivant ou événementiel sous la responsabilité et le suivi d'un régisseur ou d'un technicien ;
- Contribue au bon déroulement du spectacle dans la totalité de son exécution.

Formation

A. Public et prérequis

Public

Toute personne ayant le projet de se professionnaliser dans le secteur de la technique du spectacle vivant et pouvant justifier d'un minimum d'expérience dans ce milieu professionnel et présentant un réel intérêt pour ce secteur.

Les candidats peuvent avoir différents statuts :

- Elèves ou étudiants sortant du système scolaire ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Salariés en CDD ou CDI ;
- Gérants/dirigeants/autoentrepreneurs.

Prérequis

Ils doivent remplir les conditions suivantes :

- Maîtrise de notions de calcul simples ;
- Maîtrise du français écrit et oral ;
- Aptitudes physiques : Disposer d'une bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication médicale au suivi de la formation et à l'exercice du métier d'agent technique. Un certificat médical sera demandé pour la sélection des candidats.

B. Sélection des candidats

Les candidats intéressés remplissent le dossier de candidature puis le retournent à l'APMAC avec un CV et une lettre de motivation. Les candidats retenus passent ensuite des tests de sélection comportant :

- Un test écrit de connaissances (culture générale sur le spectacle, son, lumière, électricité) ;
- Un entretien de motivation devant un jury, permettant de présenter d'une part leur projet professionnel et d'autre part l'avancée de leurs recherches d'une structure d'accueil et d'un financement pour la formation.

Les candidats doivent disposer d'une structure d'accueil avant le début de la formation.

C. Statuts des candidats et financements

Différents statuts et financements sont possibles : contrats de professionnalisation, salariés bénéficiant d'un financement, convention de formation etc.

L'APMAC est référencé sur Datadock, la plateforme de référencement qualité de la formation professionnelle. La formation est donc ouverte aux fonds de financements privés ou publics.

Différents statuts sont possibles :

- Salarié(e) en contrat de professionnalisation durant sa formation ;
- Salarié(e) en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour des demandeurs d'emploi suivis par Pôle Emploi, une Mission Locale ou Cap Emploi ;
- Salarié(e) CDI/CDD financé(e)s par son employeur et/ou l'organisme financeur - OPCO - de la structure ;
- Salarié(e) dans le cadre d'un PACTE (équivalent d'un contrat de professionnalisation pour les structures publiques) ;
- Stagiaire de la formation professionnelle continue (financement individuel Pôle Emploi ou autofinancement de la formation).

D. Organisation

L'effectif maximum de la formation est de 12 candidats.

La formation se déroule en alternance entre centre de formation et entreprise tutrice où le stagiaire met en pratique ses connaissances et compétences. C'est au candidat d'entreprendre la démarche de recherche d'une structure d'accueil ; l'APMAC, qui bénéficie de partenariats avec des acteurs culturels de Nouvelle Aquitaine, accompagne les candidats dans leur recherche et leur choix d'une structure tutrice.

L'approche pédagogique utilisée est résolument participative, interactive et coopérative. Les stagiaires sont mis en situation de réflexion et d'action.

E. Accessibilité de la formation

L'APMAC s'est engagée dans une démarche visant à améliorer l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap (Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées – PRAFQPH – de la Nouvelle Aquitaine).

L'association dispose d'un référent handicap formé ayant pour but de favoriser au mieux l'accessibilité de son offre pédagogique.

Afin de répondre aux besoins de la personne et de mettre en œuvre les conditions de formation adaptées pour compenser son handicap, les différents acteurs de la formation et le stagiaire vont coopérer, dans la mesure des possibilités du centre et sous réserve d'une adéquation entre le projet professionnel et la situation de la personne, afin de coconstruire un parcours de formation aménagé.

La mobilisation d'un dispositif spécifique (ACCEA) est possible dès le projet de formation pour étudier et sécuriser le parcours de formation de la personne en situation de handicap.

F. Contenu

La formation, sur 10 mois, se compose en alternance de séquences en centre de formation (durée de 350 heures minimum) et de séquences en structure tutrice (durée de 1000 heures environ).

N.B. : Le nombre d'heures de la formation et en structure d'accueil varie légèrement chaque session en fonction du nombre de jours ouvrables travaillés sur 10 mois.

Module 1 : Electricité du spectacle

Durée : 44 heures

- Phénomènes physiques liés à l'électricité
- Bases du calcul électrique
- Protections des installations électriques et des personnes
- Appareillages électriques
- Distribution électrique
- Mesures
- Raccordements, vérifications et manœuvres
- Détection des pannes et incidents.

Module 2 : Préparation à l'habilitation électrique

Durée : 21 heures

- Préparation à l'habilitation électrique BS/BE manœuvre/BR.

Module 3 : Structure et sécurité

Durée : 10 heures

- Règles de sécurité et les équipements de protection des personnes au travail (EPI)
- Sécurisation des installations vis-à-vis des travailleurs, des artistes et du public
- Préparation technique d'une manifestation
- Techniques et outils de manutention
- Techniques et outils pour le travail en hauteur.

Module 4 : Habilitations structure

Durée : 35 heures

- Préparation aux habilitations accroche-levage et travail en hauteur.

Module 5 : Théorie du son

Durée : 63 heures

- La chaîne électroacoustique
- Microphones et backline
- Table de mixage, amplis
- Haut-parleurs/enceintes
- Câblages et connecteurs
- Lecture et analyse de fiches techniques
- Mise en œuvre de chaînes son.

Module 6 : Plateau

Durée : 85 heures

- Fonctionnement d'un plateau
- Organiser un plateau
- Les différents types d'appareils de levage
- Manipulation des appareils de levage
- Techniques et effets de scènes.

Module 7 : Lumière

Durée : 92 heures

- Présentation de la chaîne lumière
- Organes de puissance et commandes
- Projecteurs traditionnels à incandescence
- Lampes
- Traitement de la lumière et accessoires
- Projecteurs automatiques et pupitres
- Dessin technique
- Lecture de fiches techniques
- Maintenance et recherche de pannes
- Mise en œuvre de chaînes lumières.

Stage en entreprise

Durée : environ 1000 heures.

G. Livret de formation

Un livret accompagne le stagiaire durant l'intégralité de sa formation ; il doit en permanence avoir le livret avec lui.

Ce livret sert de liaison entre l'organisme de formation et l'entreprise tutrice ; il permet aussi de décrire les activités professionnelles réalisées par l'alternant, de consigner les compétences acquises ou les difficultés éventuelles.

H. Entreprise d'accueil et tuteur

Les entreprises d'accueil travaillant avec l'APMAC sont connues et reconnues pour la qualité des prestations proposées et de leur programmation. Le stagiaire dispose d'une personne référente au sein de chaque structure d'accueil, le tuteur. Il est le garant du bon déroulement pédagogique de la formation.

Chaque structure d'accueil répond à un cahier des charges garantissant des conditions optimales de formation et signe une charte qualité avec l'APMAC mentionnant leurs engagements réciproques.

Evaluations

La réussite aux évaluations donne droit au titre de « Agent technique son et lumières du spectacle vivant ». Arrêté du 23 février 2017, publié au Journal Officiel du 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé « Agent technique son et lumière du spectacle vivant » avec effet au 17 novembre 2011, jusqu'au 3 mars 2020.

A. Epreuves

Toute absence à l'une des épreuves, non justifiée par une cause grave, dont le candidat devra fournir la preuve, est éliminatoire pour la matière concernée. Le caractère de gravité de l'empêchement est laissé à l'appréciation du Directeur de l'établissement.

Les dates des différentes épreuves sont communiquées dès le début de l'année.

L'examen se compose de 5 Unités d'Enseignement (UE) ; dans chaque UE, le candidat doit obtenir la moyenne de 10 pour valider cette UE.

En cas de non validation d'une UE, le candidat a la possibilité de repasser une seule fois cette UE l'année suivante, ou lors de la session de rattrapage de septembre pour certaines matières.

Une note inférieure à 6 ne donne pas la possibilité de repasser cette UE.

UE Théorie du son

Deux tests de théorie sont effectués ; ils sont constitués de questionnaires écrits couvrant le programme de l'année. La note finale est la moyenne des deux épreuves.

UE Electricité du spectacle

Deux épreuves :

- Test écrit

Cette épreuve est constituée d'un questionnaire écrit couvrant le programme de l'année.

- Habilitation électrique

Les résultats obtenus au module 2 « préparation à l'habilitation électrique » constituent la note de cette épreuve.

Les candidats disposant d'un avis après formation positif pour une habilitation électrique de niveau BR et datant de moins de deux ans, obtiennent par équivalence la partie « habilitation électrique » de ce module.

UE Lumières

Deux épreuves :

- Test pratique

Épreuve pratique qui consiste à réaliser l'implantation lumière dans le respect d'un plan de feu établi, dans un temps limité et avec pénalités en cas de dépassement.

- Test théorique

Cette épreuve est constituée d'un questionnaire écrit couvrant le programme lumière de l'année.

UE Plateau

Deux épreuves :

- Plateau

Épreuve pratique qui consiste à réaliser l'implantation de micros sur un plateau en respectant un patch et un plan de scènes défini, dans un temps limité et avec pénalités en cas de dépassement.

- Fiche technique

Épreuve durant laquelle les candidats doivent rédiger une fiche technique précise en fonction d'un cahier des charges établi.

UE Profil des stagiaires / Intégration en entreprise

Les compétences professionnelles des stagiaires sont notées en fin d'année par l'entreprise tutrice, le tuteur et l'ensemble des professeurs sur les items suivants : assiduité/remplissage du livret de formation, communication/transmission d'informations, volontarisme/motivation, sociabilité/intégration à une équipe, autonomie. Chaque item est noté sur 20.

La moyenne de toutes les notes détermine l'obtention ou non de l'UE.

Exceptionnellement, et uniquement avec l'accord unanime du conseil pédagogique, le jury se réserve le droit de pouvoir accorder la validation d'une UE sur la base des compétences et qualités professionnelles du stagiaire démontrées durant l'année.

B. Evaluation des épreuves

Les compétences clés à acquérir sont évaluées à partir de grilles critériées pour chaque épreuve. Les items sont évalués en acquis/non acquis.

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

A. Conditions de recevabilité

Le candidat doit remplir un dossier de demande de recevabilité en détaillant son expérience et en la justifiant avec le maximum de documents possible.

Le candidat doit pouvoir justifier d'une année minimum d'expérience en lien avec la certification visée. Les temps de formation initiale ou continue en milieu professionnelle sont pris en compte.

B. Dossier

Si la demande est jugée recevable par le jury, le candidat doit compléter un livret détaillant ses expériences en lien avec la certification.

C. Décision

Après étude du dossier, le jury décide de la délivrance de la certification. Le jury peut aussi décider de mettre le candidat en situation professionnelle et de lui faire passer une épreuve pratique.

En cas de validation partielle, il émet des recommandations concernant les éventuels compléments de formation et d'expérience qu'il juge nécessaires. En cas de non attribution, il motive sa décision.

En cas de validation partielle, les parties de certification obtenues en VAE sont acquises définitivement.

Référentiel de compétences

A. Définition du métier

L'agent technique du spectacle vivant effectue les activités suivantes sous la responsabilité et le suivi d'un régisseur ou d'un technicien du spectacle dans le respect des règles liées à la sécurité des biens et des personnes :

- installe du matériel scénique son et lumières nécessaire au bon déroulement d'un spectacle
- assure la réalisation technique d'un spectacle ou d'une prestation et contribue à son bon déroulement dans la totalité de son exécution
- effectue ses activités sous la responsabilité et le suivi d'un régisseur ou d'un technicien du spectacle dans le respect des règles liées à la sécurité des biens et des personnes
- assure la préparation technique, le chargement, le déchargement, l'organisation et la répartition du matériel scénique son et lumière en fonction des demandes
- participe au montage et à l'exploitation des installations matérielles Son et Lumière.

B. Fonctions et activités exercées par l'Agent Technique

Préparation d'un évènement – prestation sonore : gestion de personnes et des moyens techniques nécessaires à l'évènement :

- Identifier les personnes concernées par l'évènement
 - ◆ Identifier les personnes ressources de l'évènement : musiciens, organisateur, gardien, électricien, régisseur, machiniste, sécurité
 - ◆ Savoir gérer le programme de travail défini par le technicien ou le régisseur son
- Identifier les moyens techniques pour l'évènement concert, spectacle
 - ◆ Identifier les besoins en électricité (puissance à fournir)
 - ◆ Déterminer les contraintes de distance afin de gérer la longueur des câbles et de passage de câbles
 - ◆ Regrouper les informations nécessaires à la gestion du matériel : itinéraire d'accès à l'endroit de l'évènement, horaires d'ouverture et de fermeture, accès pour le déchargement du matériel, accès pour le public...
- Identifier, préparer et conditionner le matériel de sonorisation en vue de son déplacement (sous la responsabilité du technicien ou du régisseur son)
 - ◆ Comprendre et prendre en compte les fiches techniques de sonorisation, les caractéristiques de la salle et des accès, l'ordre de préparation du matériel
 - ◆ Dresser la liste du matériel et choisir la meilleure configuration matérielle
 - ◆ Préparer et tester le matériel
 - ◆ Préparer le câblage
 - ◆ Mettre en rack le matériel et le câbler
 - ◆ Planifier et organiser le chargement et déchargement du matériel

Préparation et réglage des supports techniques de sonorisation pour une prestation de type concert ou évènementiel :

- Participer à la réalisation du câblage électrique (sous la responsabilité du technicien ou du régisseur son)
 - ◆ Utiliser des dispositifs de distribution électrique (triphase, monophasé...)
 - ◆ Maîtriser et respecter les normes en vigueur (sécurité des biens et des personnes)
 - ◆ Vérifier la qualité de l'alimentation électrique et de la mise à la terre
 - ◆ S'assurer de la sécurité des connexions
 - ◆ Déterminer le meilleur parcours des câbles en tenant compte des aspects sécuritaires et des aires de circulation
- Participer à l'installation des systèmes de diffusion façade et retour : enceintes, amplificateurs et consoles de sonorisation (sous la responsabilité du technicien ou du régisseur son)
 - ◆ Installer la zone d'amplification : filtres actifs, limiteurs et aligner les niveaux des amplificateurs
 - ◆ Raccorder les enceintes aux amplificateurs et vérifier le bon fonctionnement des enceintes acoustiques de façade et de retour de scène
 - ◆ Positionner les retours de scène en fonction de la directivité des microphones et marquer leur position
 - ◆ Raccorder, repérer et étiqueter les multipaires selon les directives
 - ◆ Brancher les consoles de son et les périphériques
- Participer à l'installation et au réglage du plateau : microphone et boîtiers de direct
 - ◆ Analyser la fiche technique et déterminer la position des éléments
 - ◆ Connecter les multipaires, boîtiers de scène et les câbles des microphones
 - ◆ Installer l'alimentation électrique servant aux musiciens et à leurs instruments
 - ◆ Repérer et étiqueter toutes les connexions selon les directives
 - ◆ Installer et vérifier les microphones, boîtiers de direct et alimentation fantôme
 - ◆ Installer et vérifier la qualité de réception des systèmes audio sans fil (HF)

Préparation d'un évènement – prestation lumière :

- Préparer et conditionner le matériel d'éclairage
 - ◆ Prendre en compte les fiches techniques lumière

- ◆ Prendre en compte l'ordre de préparation
- ◆ Préparer tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement de la régie lumière (matériel, stock de sécurité...)
- ◆ Effectuer les tests de bon fonctionnement du matériel
- ◆ Signaler les manques, défauts et dysfonctionnements éventuels
- ◆ Conditionner et étiqueter les éléments préparés selon les consignes du régisseur lumière
- ◆ Respecter le planning journalier
- Identifier les personnes concernées par l'évènement
 - ◆ Identifier et interagir avec les personnes ressources de l'évènement : musiciens, organisateur, gardien, électricien, régisseur, machiniste, sécurité
 - ◆ Savoir gérer le programme de travail défini par le technicien ou le régisseur lumière
- Effectuer le chargement/déchargement du matériel d'éclairage
 - ◆ Charger le(s) véhicule(s) en tenant compte du lieu, de l'ordre de montage et des consignes du régisseur ou de la fiche de chargement
 - ◆ Décharger le(s) véhicule(s) et placer les caisses en fonction du lieu, de l'ordre de montage et de leur contenu

Installation, désinstallation et réglage des supports techniques d'éclairage pour une prestation de type concert ou évènementiel :

- Participer au montage et à la mise en service en sécurité du matériel d'éclairage (sous les consignes et le contrôle du régisseur)
 - ◆ Participer à la réalisation de l'installation électrique
 - ◆ Alimenter électriquement les projecteurs selon le plan de patch établi
 - ◆ Assurer le câblage et l'affectation DMX selon un patch établi
 - ◆ Mettre en place les filtres de couleur
 - ◆ Participer au contrôle de l'allumage de chaque source (asservis, traditionnels...) et de la mise en service des pupitres
- Participer aux changements de plateaux
 - ◆ Réimplanter du matériel, au besoin
 - ◆ Modifier les patchs et adressages machines
 - ◆ Effectuer les réglages nécessaires
- Participer au démontage et au rangement en sécurité du matériel d'éclairage
 - ◆ S'assurer de la mise hors tension
 - ◆ Assister le régisseur lors du démontage des régies
 - ◆ Effectuer le démontage des câbles et des projecteurs
 - ◆ Contrôler la présence de tous les éléments mentionnés sur la fiche de préparation
 - ◆ Effectuer le nettoyage et le rangement des câbles et des projecteurs
 - ◆ Identifier et étiqueter le matériel à réviser et/ou à réparer
 - ◆ Assurer le rechargement en fonction des consignes.

Poursuite d'études, passerelles et emplois

A. Poursuites d'études et passerelles

Passage en formation « Technicien du spectacle vivant »

La réussite au titre d'Agent technique son et lumières du spectacle vivant permet de poursuivre sur la formation de niveau 4 « technicien du spectacle vivant » de l'IMCA et l'IMFP (code RNCP 28643). L'obtention du titre est une condition nécessaire mais pas suffisante au passage en formation « technicien du spectacle vivant » (2^{ème} année).

La note de 12 /20 minimum dans chaque UE est un préalable. Si une des notes composant la note de profil est inférieure à 8, le stagiaire ne peut pas entrer en 2^{ème} année.

L'équipe pédagogique se réserve la possibilité de statuer sur certains dossiers en accord avec les professeurs concernés.

La formation « technicien du spectacle vivant » exige, en plus des compétences techniques, un certain nombre de qualités humaines mentionnées sur les livrets pédagogiques :

- Le sens des initiatives et des responsabilités ;
- Une forte motivation ;

- La ponctualité et le respect des engagements ;
- Une bonne sociabilité (aptitude à s'intégrer et à échanger, de manière active et positive à un groupe de travail) ;
- Une bonne aptitude à communiquer ;
- Une bonne réactivité face à un problème ou à une situation stressante.

Une commission pédagogique se réunit en fin de cycle afin d'examiner si les conditions sont réunies pour une admission en 2^{ème} année de formation pour le titre « Technicien du spectacle vivant ».

B. Emplois

A l'issue de la formation, les titulaires du titre d'Agent technique peuvent être embauchés en contrats CDI, CDD ou d'usage (régime d'intermittent du spectacle) pour des théâtres, des scènes de musiques actuelles, des salles de spectacle, des prestataires privés etc. Ils peuvent aussi travailler en indépendant.

Fiche RNCP

Consultable en ligne sur : www.rncp.cncp.gouv.fr

Code RNCP : 27756.